



## ENQUÊTE FORMATION DES ADULTES

L'Insee, en partenariat avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, réalise, entre octobre 2016 et mars 2017, une enquête statistique sur la formation des adultes.

L'enquête a pour but de décrire les conditions d'accès des adultes à des formations quelles qu'en soient la finalité (professionnelle, personnelle...) et les modalités (études, stages, cours ou enseignement à distance, séminaires, cours particuliers...). Toutes les personnes de 18 à 64 ans sont concernées, qu'elles aient suivi ou non des formations récemment, qu'elles soient en emploi, au chômage ou inactives.

Une enquête similaire aura lieu dans les autres pays de l'Union européenne, dans une perspective de comparaison entre les pays.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2016X020EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, valable pour les années 2016-2017.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont obligatoires et sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.